

colorez votre résistance du prétexte d'espérance conçue & ensuite évanouie sur l'inexécution ou la révocation de notre Edit. Personne ne vous en a donné & ne peut vous en donner. A ces causes &c.

Surquoi a été arrêté qu'on ne pouvoit obtempérer à ces Lettres de Jussion, & qu'on attendroit avec autant de fermeté que de soumission les ordres du Roi.

Le coup étoit prêt à tomber sur cette Magistrature si peu soumise aux volontés de son Roi; cependant il fut fait encore un dernier effort pour en connoître les Membres qui y étoient les plus opposés. La nuit du 19. au 20. des Mousquetaires se rendirent chez un chacun d'eux, & leur présentèrent séparément une Lettre de Cachet, qui leur enjoignoit de se déclarer sur le champ s'ils vouloient reprendre leur service ordinaire, ou persister dans leur refus, en témoignage de quoi ils mettroient *oui* ou *non*. Il y étoit ajouté que leur refus seroit une désobéissance caractérisée.

Ce jour 20. Janvier, qui étoit un Dimanche, les Chambres du Parlement furent assemblées extraordinairement à quatre heures après-midi. Comme les Membres étoient placés depuis quelque tems, & qu'ils ne voyoient pas arriver leur premier Président, ils députerent vers lui un Huissier, ensuite un Greffier, & enfin l'Abbé Pommier, Conseiller de Grand'Chambre. Ce dernier rapporta que depuis l'indication de l'assemblée le premier Président & tous les Présidens à Mortier avoient reçu des Lettres de cachet, portant défense de se trouver à cette assemblée. En conséquence Mt. Fermé, Doyen de la
Grand'